



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2020-176

AN05420200518447

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Transmis au représentant de l'Etat.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Villers les Nancy le 18 mai 2020

Visé le : 27 mai 2020

Monsieur François FORIN
Président du centre de gestion de Meurthe
et Moselle

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V054-2019-202	Technicien	Analyste développeur.euse spécialisé.e poste 3234 Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	35h00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE 54035 Nancy		24